

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. PERRON  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLESEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE  
**Membres excusés** : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. NUDANT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)  
**Membres absents** : M. DANIERE - M. BAZIN

**OBJET  
DE LA DELIBERATION**

**Logement à loyer modéré – Programme Local de l'Habitat – Société Civile Immobilière et de Construction (SCIC) "Habitat Bourgogne-Champagne" – Acquisition-amélioration de quinze logements 3-5, avenue Albert 1er – Participation financière de la Ville au titre du déficit d'opération**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Société Civile Immobilière et de Construction (SCIC) "Habitat Bourgogne-Champagne" envisage l'acquisition et l'amélioration de quinze logements, répartis dans un immeuble de treize logements et un pavillon de deux logements, d'une surface utile totale de 637,67 m<sup>2</sup>, 3-5, avenue Albert 1er.

Cette opération répond aux objectifs de production et de diversification de l'habitat social, ainsi qu'aux enjeux de mixité urbaine et sociale. Elle s'inscrit dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et relève de la catégorie 3 du règlement d'intervention, qui correspond aux opérations cumulant une surcharge foncière, ainsi que des contraintes urbaines, architecturales ou environnementales fortes.

Afin de répondre plus efficacement aux besoins de soutien et de favoriser la réalisation de la programmation, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, par délibération du 23 septembre 2004, et le Conseil Municipal, par délibération du 27 septembre 2004, ont approuvé de nouvelles dispositions de prise en charge partagée des déficits d'opérations d'habitat locatif social.

Conformément à celles-ci, la SCIC "Habitat Bourgogne-Champagne" fait appel au soutien financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, ainsi qu'à celui de la Ville, afin d'équilibrer le bilan de cette opération.

Aussi, est-il proposé d'attribuer au bailleur social, une participation de la Ville d'un montant global de 105 005,10 €.

Il est précisé que cette opération bénéficiera du concours financier de l'Etat, ainsi que des fonds propres de l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

La SCIC "Habitat Bourgogne-Champagne" s'engage à affecter cette subvention à l'acquisition et l'amélioration de quinze logements, 3-5, avenue Albert 1er. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville les sommes indûment perçues.

En outre, l'attribution et le paiement des subventions de la Ville sont subordonnés à la transmission par la SCIC "Habitat Bourgogne-Champagne" d'une part, d'une copie des décisions attributives des subventions des autres financeurs et d'autre part, d'un état justificatif des dépenses figurant au bilan de cette opération.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider d'attribuer à la Société Civile Immobilière et de Construction (SCIC) "Habitat Bourgogne-Champagne" – 11, rue Colonel Marchand – BP 128 – 21004 Dijon Cedex, une participation de la Ville d'un montant de 105 005,10 €, pour l'acquisition et l'amélioration de quinze logements, 3-5, avenue Albert 1er, établie en fonction du bilan financier prévisionnel, conformément aux dispositions du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;

2° dire que l'attribution de cette subvention est subordonnée à l'effectivité de l'engagement des autres partenaires financiers, d'une part, et à la justification par la SCIC "Habitat Bourgogne-Champagne" des dépenses figurant au bilan de l'opération, d'autre part ;

3° dire que le montant de la dépense, qui s'élève à la somme totale de 105 005,10 €, sera prélevé sur le crédit ouvert au budget des exercices en cours ou à venir.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT